Droit du locataire

Par dudu27

j'ai un locataire qui a change la porte d'entree de mon logement en location il ne m'a pas fait de demande de travaux de plus il n'a pas changer le bati mais percer celui ci pour fixer les charnieres bien sur la porte ferme mal
je lui est demande de me fournir la facture de l'entreprise qui a changer la porte ce a quoi il ne repond pas
que puis je faire car le depot de garantie ne couvre pas les travaux a effectuer pour etre au normes envers les assurances
merci pour votre aide
cordialement
dudu27

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

prenez conseil auprès de votre ADIL :

[url=https://www.anil.org/]https://www.anil.org/[/url]

Par dudu27

que veut dire adil